

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
LAVENDER France ORGANIC OIL
- Code du produit:
B535
- No CAS:
8000-28-0
- Numéro CE
289-995-2
- No CAS EINECS:
90063-37-9
- Numéro d'enregistrement
01-2120746582-51-0039

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Ingrédient parfumant

Agent aromatisant

Uniquement pour usage industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

PHYTOFRANCE SAS - Complexe La Gastade, Box BP5

FR 34131 CANDILLARGUES - FRANCE

0467296425 www.phytofrance.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1B - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS08 GHS07

- Mention d'avertissement
Danger

- Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 1)

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

• Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

* Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS

Désignation

8000-28-0 Lavandula angustifolia Miller (Syn : Lavandula officinalis Chaix)

• Code(s) d'identification

• numéro CE:
289-995-2

• Composants dangereux:

No CAS		%
* 78-70-6	LINALOOL numéro CE: 201-134-4 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317	20,001-50,00
* 115-95-7	LINALYL ACETATE numéro CE: 204-116-4 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1 - H317	20,001-50,00
* 87-44-5	caryophyllene numéro CE: 201-746-1 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Sens. 1B - H317	1,001- 5,000
* 507-70-0	borneol numéro CE: 208-080-0 ⚠ Flam. Sol. 2 - H228; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315	1,001- 5,000
* 18794-84-8	farnesene numéro CE: 242-582-0 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304	1,001- 5,000
* 13877-91-3	3,7-dimethylocta-1,3,6-triene (ocimene beta) numéro CE: 237-641-2 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400 (M=1), Aquatic Chronic 2 - H411	1,001- 5,000
* 562-74-3	p-Menth-1-en-4-ol numéro CE: 209-235-5 ⚠ Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 -	1,001- 5,000

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION	:	LAVENDER France ORGANIC OIL	
			<i>(Suite de la page 2)</i>
*		H332, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 -	
*		H319, Skin Sens. 1B - H317, STOT SE 3 - H336	
*	98-55-5	p-menth-1-en-8-ol	1,001-5,000
*		numéro CE: 202-680-6	
*		⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 -	
*		H319	
*	3391-86-4	oct-1-ene-3-ol	1,001-5,000
*		numéro CE: 222-226-0	
*		⚠ Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 -	
*		H332, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 -	
*		H319; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400 (M=1)	
*	3338-55-4	ocimene cis beta	1,001-5,000
*		numéro CE: 222-081-3	
*		⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3	
*		- H226	
*	2442-10-6	oct-1-en-3-nyl acetate	0,101-1,000
*		numéro CE: 219-474-7	
*		⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Sens. 1B -	
*		H317	
*	105-87-3	GERANYL ACETATE	0,101-1,000
*		numéro CE: 203-341-5	
*		⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B -	
*		H317; Aquatic Chronic 3 - H412	
*	106-24-1	GERANIOL	0,101-1,000
*		numéro CE: 203-377-1	
*		⚠ Eye Dam. 1 - H318; ⚠ Skin Irrit. 2	
*		- H315, Skin Sens. 1 - H317	
*	79-92-5	camphene	0,101-1,000
*		numéro CE: 201-234-8	
*		⚠ Flam. Sol. 1 - H228; ⚠ Eye Irrit.	
*		2 - H319; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400 (M=1)	
*		, Aquatic Chronic 1 - H410 (M=1)	
*	99-87-6	P-CYMENE	0,101-1,000
*		numéro CE: 202-796-7	
*		⚠ Acute Tox. 3 - H331; ⚠ Asp. Tox. 1	
*		- H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠	
*		Aquatic Chronic 2 - H411	
*	5989-27-5	LIMONENE	0,101-1,000
*		numéro CE: 227-813-5	
*		⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3	
*		- H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin	
*		Sens. 1B - H317; ⚠ Aquatic Acute 1 -	
*		H400 (M=1); Aquatic Chronic 3 - H412	
*	80-56-8	pin-2(3)-ene (alpha pinene)	0,101-1,000
*		numéro CE: 201-291-9	
*		⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3	
*		- H226; ⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin	
*		Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317	
*	470-82-6	EUCALYPTOL	0,101-1,000
*		numéro CE: 207-431-5	

(Suite page 4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 3)

*	⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Sens.	
*	1B - H317	
*	127-91-3	0,101-1,000
*	pin-2(10)-ene (pinene beta)	
*	numéro CE: 204-872-5	
*	⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3	
*	- H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin	
*	Sens. 1B - H317	
*	91-64-5	0,101-1,000
*	COUMARIN	
*	numéro CE: 202-086-7	
*	⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Sens. 1B -	
*	H317; Aquatic Chronic 3 - H412	

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 4)

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.

- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- Indications concernant le stockage commun:
Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Néant
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
Eviter tout contact avec les yeux.
- Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 5)

- Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- * • Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection (en acétate ou équivalent)
- * • Protection du corps:
Vêtement de protection étanche
- * • Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	jaune clair à jaune-orange
Odeur:	agreste
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	-20,0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	172,0 °C
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	78,0 °C NFT 60-103 CC
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Masse volumique:	Non déterminé.
Densité relative	0,8800 0,8920 D20/20
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation Non déterminé.

Propriétés explosives: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Teneur en substances solides: 0,00 %

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

- * **Substances et mélanges explosibles** Non applicable
- * **Gaz inflammables** Non applicable

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 6)

*	Aérosols	Non applicable
*	Gaz comburants	Non applicable
*	Gaz sous pression	Non applicable
*	Liquides inflammables	Non applicable
*	Matières solides inflammables	Non applicable
*	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable
*	Liquides pyrophoriques	Non applicable
*	Matières solides pyrophoriques	Non applicable
*	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable
*	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable
*	Liquides comburants	Non applicable
*	Matières solides comburantes	Non applicable
*	Peroxydes organiques	Non applicable
*	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable
*	Explosibles désensibilisés	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë

* Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ISO LD/LC

8000-28-0 **Lavandula angustifolia Miller (Syn : Lavandula officinalis Chaix)**

Oral, LD50: >=5000 mg/kg (rat)

78-70-6 **LINALOOL**

Oral, LD50: 2790 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 5610 mg/kg (lapin)

* **87-44-5** **BETA-CARYOPHYLLENE**

Oral, LD50: > 5000 mg/kg (rat) (Hart and Wong 1971)

* **98-55-5** **TERPINEOL**

Oral, LD50: 4300 mg/kg (rat)

3391-86-4 **oct-1-ene-3-ol**

Oral, LD50: 340 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 3300 mg/kg (lapin)

* **105-87-3** **GERANYL ACETATE**

Oral, LD50: >4000 mg/kg (rat) (NTP 1987)

* **79-92-5** **camphene**

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 7)

- * Oral, LD50: 5000 mg/kg (rat)
- * Dermique, LD50: 2500 mg/kg (lapin)
- * **5989-27-5 LIMONENE**
- * Oral, LD50: 4400 mg/kg (rat)
- * **470-82-6 EUCALYPTOL**
- * Oral, LD50: 3849 mg/kg (souris) (Jiao Xu, 2014)
- * **91-64-5 COUMARIN**
- * Oral, LD50: 293 mg/kg (rat)
 - Effet primaire d'irritation:
 - de la peau: Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux: Effet d'irritation. Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- * **2442-10-6 oct-1-en-3-nyl acetate**
 - Dermique, OECD 429 LLNA: SENSITIZER (souris) (EC3 > 7500, IFRA STANDARD 2009)
 - Sensibilisation, NESIL: 3500 ug/cm2 (souris) (IFRA 2009)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
- * **78-70-6 LINALOOL**
 - OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Letizia and al., 2007)
- * **115-95-7 LINALYL ACETATE**
 - OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (RIFM 1989)
- * **87-44-5 BETA-CARYOPHYLLENE**
 - OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Heck and al., 1989)
- * **105-87-3 GERANYL ACETATE**
 - OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (NTP 1987)
- * **470-82-6 EUCALYPTOL**
 - OECD 471 AMES: NEGATIVE (in vitro) (Haworth, 1983)
 - Cancérogénicité
- * **78-70-6 LINALOOL**
 - Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Letizia and al., 2007)
 - Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (DiSotto and al., 2011)
- * **2442-10-6 oct-1-en-3-nyl acetate**
 - Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (RIFM 2014)
- * **105-87-3 GERANYL ACETATE**
 - Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Shelby 1993)
- * **91-64-5 COUMARIN**
 - Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (RIFM 2019)
 - Toxicité pour la reproduction
 - Non déterminé.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
 - Non déterminé.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
 - Non déterminé.
 - Danger par aspiration
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - Toxicité subaiguë à chronique:
- * **78-70-6 LINALOOL**
 - Oral, NOAEL: 200 mg/kg (rat) (maternal toxicity, Politano and al., 2008)
- * **115-95-7 LINALYL ACETATE**
 - Oral, NOAEL: 250 mg/kg (rat) (90days, RIFM 1980)
- * **87-44-5 BETA-CARYOPHYLLENE**
 - Oral, NOAEL: 700 mg/kg (rat) (90 days Schmitt 2016)
- * 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
- * Aucun des composants n'est compris.

EU

(Suite page 9)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- * • Toxicité aquatique:

8000-28-0 Lavandula angustifolia Miller (Syn : Lavandula officinalis Chaix)

CE50/48h: 21,995 mg/l (daphnie) (OECD 201)
ErC50(0-72h): 13 mg/l (algue) (OECD 201)

- * **78-70-6 LINALOOL**

- * LD50: 27,8 mg/l (poisson) ((OECD 203) RIFM 1991)
- * ErC50(0-72h): 156,7 mg/l (algue)
- * ErC50(0-48h): 59 mg/l (daphnie) ((OECD 202)

- * **115-95-7 LINALYL ACETATE**

- * ErC50(0-72h): 9,6 mg/l (algue) (RIFM 2015)
- * ErC50(0-48h): 15 mg/l (daphnie) (RIFM 2015)
- * 96h-LC50: 11 mg/l (poisson) (RIFM 1998)

- * **99-87-6 P-CYMENE**

- * LD50: 1,63 mg/l (poisson) (OECD 203)

- * **5989-27-5 LIMONENE**

- * LD50: 0,71 mg/l (poisson) (OECD 203)

- * **91-64-5 COUMARIN**

- * CE50/48h: 30 mg/l (daphnie) (RIFM 2019)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
Non déterminé.
- Remarque:
Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Nocif pour les organismes aquatiques.
La substance est dangereuse pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

EU

(Suite page 10)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- * . **ADR** Non classé
 - * . **IMDG** Non classé
 - * . **IATA** Non classé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- * . **ADR** Non classé
 - * . **IMDG** Non classé
 - * . **IATA** Non classé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- * . **ADR**
 - * . **Classe** Non classé
 - * . **IMDG**
 - * . **Class** Non classé
 - * . **IATA**
 - * . **Class** Non classé
- 14.4 Groupe d'emballage
- * . **ADR** Non classé
 - * . **IMDG** Non classé
 - * . **IATA** Non classé
- 14.5 Dangers pour l'environnement
Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- * • Directive 2011/65/UE Limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Ann.II
Aucun des composants n'est compris.
 - * • RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - * • Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite pour l'octroi d'une licence - article 5, § 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - * • Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
 - * • Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
 - * • Règlement (CE) n° 111/2005 pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
 - Prescriptions nationales:
 - Directives techniques air:
 - * • Classe Part en %
I 0,92
 - Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

EU

(Suite page 11)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 2020/878/CE (modifiant 1907/2006/CE)

revue le: 04.09.2024
imprimée le: 04.09.2024

DESIGNATION : LAVENDER France ORGANIC OIL

(Suite de la page 10)

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

• Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
* H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

• Acronymes et abréviations:

CE50: effective concentration at 50% ErC50: concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50) relative to the control within 72hrs exposure.
IFRA: International Fragrance Association IOFI: International Organization of the Flavor Industry
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

• Sources

IFRA/IOFI Labelling Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs

• * Données modifiées par rapport à la version précédente